



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 38418

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la recrudescence des cambriolages ces derniers mois dans tout le territoire. Pour prendre l'exemple de sa commune, Saint-Laurent-de-la-Salanque, composée de 9 000 habitants et réputée être une petite ville où il fait bon vivre, en un an, les atteintes aux biens ont augmenté de 14,2 % ! Ces cambriolages sont souvent commis par des mineurs qui revendent leur butin, principalement constitué de bijoux et de matériels multimédia. Ces jeunes délinquants qui n'ont plus aucune peur de la sanction en raison du peu de peines pénales prononcées à leur encontre se considèrent intouchables et récidivent au détriment des victimes qui quant à elles subissent une double peine. Aussi, il souhaiterait connaître le dispositif qu'il entend prendre afin que ces jeunes délinquants aient davantage à rendre compte de leurs actes et pour que leurs victimes puissent se voir rendre justice.

Texte de la réponse

Les cambriolages sont vécus comme un véritable traumatisme par les victimes qui subissent ces atteintes à leurs biens dans l'intimité de leur foyer. C'est pourquoi le ministre de l'intérieur a fait de la lutte contre ce phénomène l'un des objectifs prioritaires fixés aux services de police et de gendarmerie en lançant le 28 septembre 2013 un plan d'action national, axé sur quatre volets complémentaires. Le premier axe du plan vise à redéfinir au niveau national et territorial une stratégie de police judiciaire en ciblant en priorité les délinquants d'habitude et les filières structurées. Après une analyse de la délinquance sur chaque territoire, le plan national est décliné pour mener des actions au plus près des réalités locales. Par ailleurs, face à des équipes de cambrioleurs de plus en plus organisées et mobiles, la coordination entre la police et la gendarmerie dans le cadre des cellules anti-cambriolages et des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages est intensifiée pour développer l'efficacité opérationnelle. Le caractère transnational de cette délinquance exige des mesures particulières. Un plan d'action spécifique à la criminalité itinérante est ainsi en cours d'élaboration par l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), en lien avec les services de police judiciaire de la gendarmerie et de la police nationale. La lutte contre les cambriolages s'inscrit également dans le démantèlement des filières de recel. Des opérations de contrôle « coup de poing » sont menées et des référents « recel » ont été désignés dans chaque unité et service de police et de gendarmerie. Le second axe vise à accroître l'occupation de la voie publique avec une présence accrue et dissuasive des forces de l'ordre dans les secteurs particulièrement concernés par les cambriolages. Le contrôle des flux et la recherche des véhicules susceptibles d'appartenir à des cambrioleurs est intensifié par le recours systématique aux dispositifs de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) et ponctuellement aux moyens aériens. Le plan vise en outre à mieux protéger les commerçants particulièrement exposés au risque de cambriolage à répétition et de vol à main armée, en particulier par la mise en place de systèmes d'alerte par SMS ou bouton poussoir et l'intervention de correspondants sûreté pour conseiller les commerçants les plus vulnérables. Enfin, le plan national associe les polices municipales, le secteur de la sécurité privée et les assureurs, dans le cadre des partenariats locaux, mais également la population. Une campagne d'information citoyenne et de sensibilisation sur l'appel du « 17 police-secours / 112 » est ainsi déclinée dans chaque département. Le ministre de l'intérieur

tient à rappeler que l'évolution des cambriolages est inscrite dans une tendance défavorable depuis plusieurs années. Ainsi, l'augmentation des vols par effraction au préjudice des résidences principales s'est-elle élevée à 17 % en 2011 et 8,5 % en 2012. Cependant, les actions entreprises par le gouvernement portent leurs fruits et contribuent à dessiner une dynamique positive. Ainsi, pour l'année 2013, la hausse des vols par effraction des résidences principales est-elle contenue à 4,75 %. Il convient de noter, en particulier, que l'évolution constatée sur le dernier trimestre de l'année, c'est-à-dire au terme des trois premiers mois pleins d'application du plan anti-cambriolages, se chiffre à seulement +0,6 %. Ces actions portent déjà leurs fruits dans certains secteurs et l'implication très forte des forces de sécurité a permis d'enregistrer de bons résultats. En particulier, à Saint-Laurent-de-la-Salanque et ses environs, où quatre mineurs auteurs d'une dizaine de cambriolages ont été interpellés en octobre 2013. Dans ce domaine comme dans d'autres, le ministre de l'intérieur mène une action déterminée, fondée sur la proximité et l'efficacité, avec pour objectif d'améliorer sur le fond et dans la durée la sécurité quotidienne des Français.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38418

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9875

Réponse publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1849